

<https://enseignants.se-unsas.org/2S2C-sport-sante-culture-civisme-a-defaut-de-presentation-la-place-a-toute>



Enseignants de l'Unsa

2S2C (sport, santé, culture, civisme) : à défaut de présentation, la place à toute interprétation...

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -
Date de mise en ligne : jeudi 21 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

2S2C (sport, santé, culture, civisme) : à défaut de présentation, la place à toute interprétation...

S'il s'était présenté dès le départ, avait dit d'où il venait, où il voulait aller et avec qui il voulait travailler, le dispositif 2S2C aurait fait bien moins de bruit... mais peut-être était-ce son objectif premier ?

Le SE-Unsa ne peut que regretter l'absence totale de présentation, et encore moins de concertation au sein de notre propre ministère de l'Éducation nationale, sur la mise en oeuvre de ce dispositif pourtant positionné sur le temps scolaire et faisant appel à ses acteurs.

Au-delà de se priver de l'avis et des compétences des experts de terrain, écarter une fois de plus la profession des discussions peut être lu de façon légitime comme une mise à l'écart de la profession elle-même dans la mise en oeuvre du dispositif.

Alors le 2S2C, c'est quoi ?

Annoncé publiquement par Jean-Michel Blanquer le 21 avril dernier, le dispositif sport santé culture civisme, de son nom complet, est inscrit dans la circulaire du 4 mai relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages.

Son objectif affiché est d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire lorsque ces derniers ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de Covid-19.

Discutée au sein d'autres ministères mais jamais avec les acteurs de l'Éducation nationale, sa mise en oeuvre dans le champ des activités physiques et sportives est (enfin) cadrée depuis le 19 mai par une instruction adressée aux préfets.

Quel est alors le cadrage de cette mise en oeuvre ?

Le 2S2C ne peut être mis en place qu'à la suite de l'établissement d'une convention entre l'IA-Dasen et chaque maire volontaire.

Cette convention dite relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire exige, entre autres, que :

- les activités proposées s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance et respectent les principes de neutralité et de laïcité
- les modalités d'intervention des personnels employés au sein du 2S2C soient fixées en concertation avec l'équipe éducative (types d'activités, temps, lieux, ...)
- la participation des enfants à cet accueil soit gratuite et laissée à l'appréciation des familles
- les activités proposées se déroulent dans le cadre des règles sanitaires applicables (ex : groupe limité à 15)
- les services déconcentrés du ministère des Sports veillent, avec les membres du Groupe d'appui départemental, les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS) et le mouvement olympique, à recenser les clubs et éducateurs sportifs volontaires pour proposer des activités à destination des élèves et vérifier l'honorabilité des intervenants sportifs en relation avec les IA-Dasen (carte professionnelle, casier judiciaire, neutralité, ...)

La convention une fois établie vaut pour la durée restant de la présente année scolaire.

L'avis du SE-Unsa

2S2C (sport, santé, culture, civisme) : à défaut de présentation, la place à toute interprétation...

L'objectif de soutenir les territoires dans l'accueil d'un maximum d'élèves dans le respect contraint des conditions sanitaires tout en gardant une visée éducative semble logiquement favorable.

Cependant, les réalités locales actuelles font surgir de nombreuses interrogations qui ne trouvent pas leurs réponses dans quelconque cadrage :

- l'accès très limité, voire parfois impossible, aux installations sportives que subissent déjà les enseignants, professeurs des écoles comme enseignants d'EPS
- la sur sollicitation des directeurs d'école et des chefs d'établissement à qui proposer un énième dispositif à superviser semble impensable
- la lourdeur administrative de recensement des intervenants et de la vérification de leur habilitation, de recensement des familles intéressées et de l'organisation des groupes, des temps et des activités, ...

À ce jour, peu de communes ont fait le choix de mettre en oeuvre le dispositif et, lorsqu'il existe, il se limite à proposer un service de garderie aux élèves que les écoles ne peuvent accueillir, loin des enjeux éducatifs visés. Mais si le dispositif devait s'étendre dans les semaines à venir en raison d'un accueil d'élèves plus important dans les écoles et établissements, le SE-Unsa exigera le respect du cadre national posé notamment en matière de concertation de l'équipe éducative, de respect des temps d'enseignement et des champs d'intervention, de respect des priorités des directeurs et des chefs d'établissements.

L'entrée en matière du dispositif 2S2C, ni annoncée, ni identifiée, dans un contexte professionnel doublement tendu (discours sur le sport à l'école depuis 3 ans et crise sanitaire actuelle) fait partie de ces gouttes d'eau qui, une fois le vase débordé, aura grand mal à convaincre et pénalisera les acteurs qui s'y seront sincèrement investis.

Rien qu'en cela, le SE-Unsa juge, une fois de plus, irresponsables les annonces ministérielles précipitées et confuses !

D'autant qu'il devient tristement coutume de prétexter le contexte pour tenter une nième introduction de dispositifs qui n'ont jamais réussi à convaincre par le passé et ne parviendront jamais à masquer les vrais manques en termes de moyens et de formation de notre profession...